



# SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

BILAN  
D'ACTIVITÉ  
2017



SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

# SOMMAIRE

<b>I. Édito</b> .....	3
<b>II. Faits marquants 2017</b>	
Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) .....	4
Futur contrat de concession électricité .....	4
<b>III. Le SYDESL en 2017</b>	
Les domaines d'intervention/les missions .....	5
Gouvernance : Comité, Commissions et CT .....	5
7 commissions thématiques .....	5
Niveau d'activité et moyens humains en 2017 .....	7
L'équipe du SYDESL en 2017 .....	7
Le compte administratif 2017 .....	8
<b>IV. Service public de distribution d'énergie</b>	
La garantie du service public : contrôle de concessions et contrôle de la taxe (électricité et gaz) .....	9
<b>V. Vie des réseaux</b>	
Electricité .....	10
Eclairage public .....	10
Gaz .....	11
Télécom .....	11
<b>VI. Solidarité énergétique</b>	
Habiter mieux en 2017 .....	11
PROCIVIS .....	11
<b>VII. Système d'Informations Géographiques (SIG)</b>	
Lancement de la démarche PCRS71 .....	12
<b>VIII. Transition énergétique</b>	
Mobilité électrique .....	13
Société d'Economie Mixte (SEM) .....	13
Certificats d'Economie d'Energie .....	14
Groupement d'achat en 2017 .....	14
<b>IX. Communication</b>	
Une image renouvelée .....	15

# I. Édito



« **2017 nous a permis de maintenir un niveau d'investissement élevé** : près de 18,5 millions d'euros au service des collectivités et, par conséquent, des usagers. 18,5 millions d'euros injectés dans l'économie en faveur d'emplois locaux.

Le SYDESL a maintenu son attention vis-à-vis des besoins en renforcement et dissimulation sur le réseau de distribution d'électricité, la bonne gestion et la bonne consommation des crédits a permis une augmentation de près de 4% de la dotation du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) pour 2017 .

A l'heure où le coût de l'énergie est un enjeu financier pour les communes, le Groupement d'achat de gaz et d'électricité constitué entre les 8 syndicats de Bourgogne-Franche Comté a déjà permis des économies moyennes de l'ordre de 8 à 10 % sur les factures des collectivités membres.

2017 a été consacrée l'élaboration et l'attribution d'un nouveau marché dont les membres bénéficieront dès le 1er janvier 2018.

En matière d'éclairage public, un joli bilan conforte notre action en faveur d'un éclairage sobre et moins énergivore. Cette année a donc été marquée par l'élaboration d'un nouveau règlement d'intervention encourageant davantage les communes à adopter un éclairage plus juste et propre. Je rappelle d'ailleurs la possibilité offerte aux communes urbaines de rejoindre le marché d'éclairage public. Elles pourront ainsi bénéficier de l'expertise du SYDESL et des prestations proposées.

En 2017, le SYDESL a poursuivi la mise en oeuvre de son plan d'actions pluriannuel, véritable fil conducteur d'une stratégie au service du territoire et de son développement. Cette année a semé les germes de projets dont 2018 devrait voir les premiers fruits. Retrouvez dans ce document les éléments clefs de l'activité du SYDESL en 2017. Bonne lecture ! »

**Fabien GENET - Président du SYDESL**

**11 867 555 €**  
*de travaux en électricité*

**2 886 528 €**  
*de travaux en éclairage public*

**20 080 km**  
*de réseau de distribution d'électricité*

**50 000**  
*points lumineux*

**338 087**  
*usagers desservis*

**2017** *en chiffres*

## II • Faits marquants 2017

### ↳ Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est la pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et pour la qualité de l'air dans les territoires. Issu de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, **le PCAET est la feuille de route de la politique de développement durable menée par les collectivités.**

Le Comité syndical du 16 juin 2017 a approuvé le principe d'une aide du SYDESL à l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département qui le désirent. Pour information, les EPCI de plus de 20 000 habitants ont obligation de réaliser un tel document avant le 31 décembre 2018.

Concrètement, le SYDESL assure le choix d'un prestataire pour la rédaction du PCAET de chaque EPCI de manière à décharger ces derniers de la procédure de passation et leur proposer un prestataire au meilleur coût du fait de la mutualisation. Par ailleurs, le SYDESL participe à hauteur de 50% du coût de la prestation totale.

En 2017, le SYDESL a adressé à l'ensemble des 19 EPCI du département de Saône-et-Loire une proposition de convention de partenariat votée lors de la réunion du Comité syndical du 24 octobre 2017. Cinq EPCI ont souhaité bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour l'élaboration de leurs PCAET : Mâconnais Beaujolais Agglomération, le Grand Autunois Morvan, Entre Arroux Loire et Somme, le Grand Charolais et le Canton de Semur en Brionnais. Le marché sera passé en 2018 pour un lancement effectif la même année.

### ↳ Futur contrat de concession électricité

Le contrat de concession liant le SYDESL à ENEDIS pour l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité arrivera à son terme en 2022. 2017 s'est terminée par la signature, au niveau national, d'un accord quadripartite entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, EDF et ENEDIS définissant le modèle du futur contrat de concession.

Cet évènement marque le lancement des réflexions, au sein du SYDESL, pour amorcer les négociations avec ENEDIS du contrat de concession qui arrivera à échéance en novembre 2022. Ce chantier débutera en 2018.

# III • Le SYDESL en 2017

## ↳ Les domaines d'intervention /les missions

Créé en 1947, le Syndicat regroupe l'en-semble des communes du département. Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité basse et moyenne tension, d'éclairage public et de gaz pour les communes qui les lui ont transférés.

### Ses missions :

- Extension, enfouissement, renforcement et sécurisation des réseaux de distribution d'électricité,
- Entretien, maintenance et travaux en neuf pour l'éclairage public,
- Contrôle des concessionnaires,
- Développement de la distribution de gaz,
- Fonds de mutualisation pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication,
- Achat groupé d'énergie pour les collectivités et établissements publics,
- Maîtrise de la demande en énergie,
- Mobilité électrique,
- Système d'information géographique.

## ↳ Gouvernance : Comité Syndical, Commissions et Comité Territoriaux

### ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Président Fabien GENET, maire de Digoin et Conseiller Départemental, est entouré de 15 Vice-Présidents (VP) et de 11 délégués constituant le Bureau.

- Le Comité Syndical, assemblée délibérante du SYDESL, compte 69 délégués.
- Les 11 Comités Territoriaux (CT) : les 516 communes en régime rural d'électrification sont regroupées dans 11 secteurs géographiques dénommés Comités Territoriaux. Ces instances désignent leurs représentants au Comité Syndical et établissent les propositions de programmation de travaux. Ils se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale.

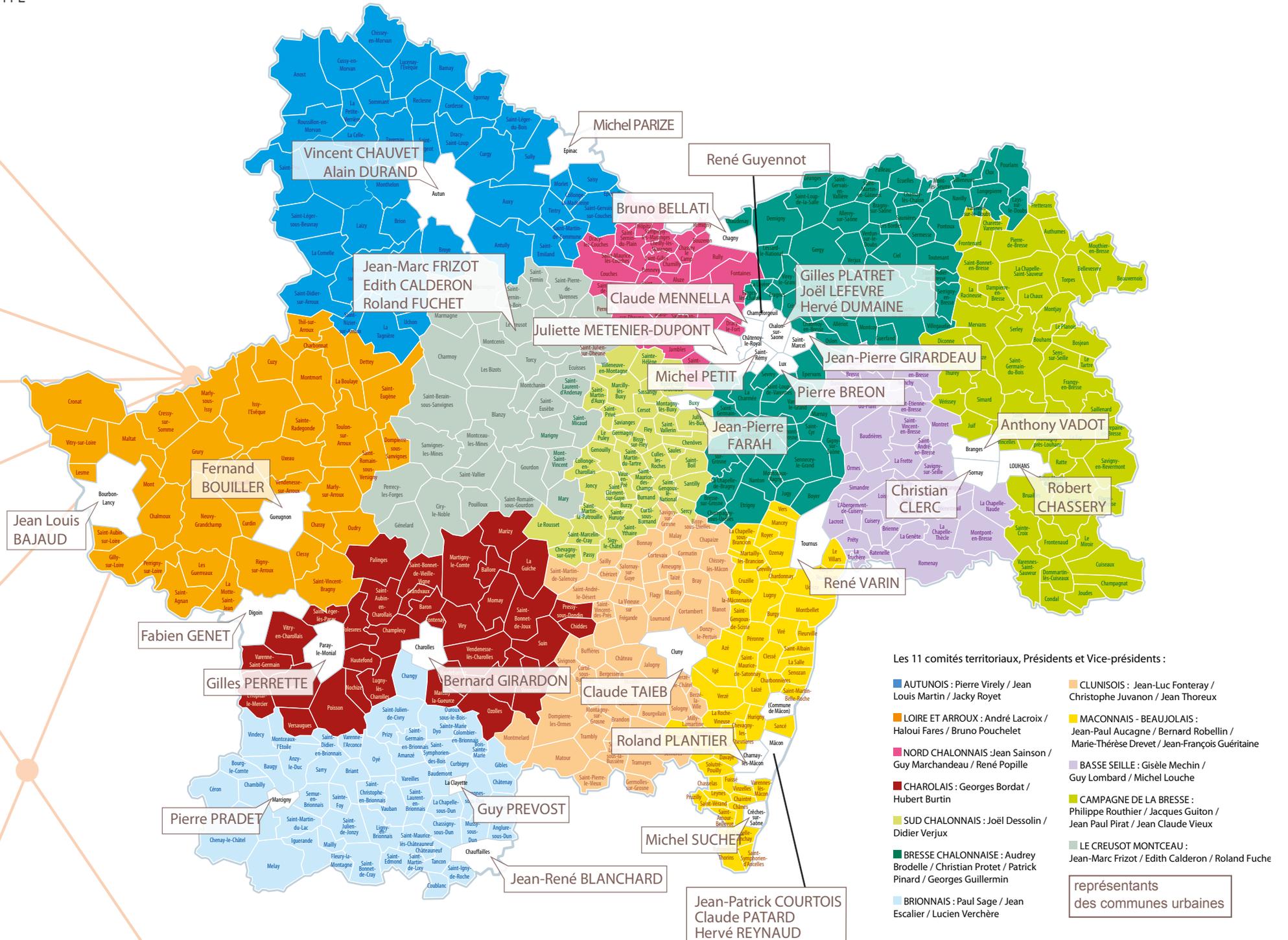
### Les Commissions :

- La Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée du Président, de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.
- La Commission Délégation de Service Public (DSP) compte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) compte 7 membres parmi les élus du Comité Syndical et les représentants des associations locales de consommateurs.
- La Commission Consultative paritaire « Energie » entre le SYDESL et l'ensemble des EPCI de Saône & Loire.



## 7 Commissions thématiques animent les missions du SYDESL :

- La Commission Concessions coprésidée par Jean SAINSON pour l'électricité et Jean-Pierre FARAH pour le gaz,
- La Commission Communication, Systèmes d'Information (SI) et Systèmes d'Information Géographique (SIG) présidée par Hervé REYNAUD,
- La Commission Eclairage Public, présidée par Paul SAGE,
- La Commission Communications Electroniques, Très Haut Débit (THD) et Comité de programmation télécommunications, présidée par Joël LEFEVRE,
- La Commission Electrification Rurale, présidée par Georges BORDAT,
- La Commission Régime Urbain, présidée par Gilles PERRETTE,
- La Commission Maîtrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR), présidée par Audrey BRODELLE.



## LE BUREAU DU SYDESL EN 2017

- **Jean Sainson (VP)**  
Commission Concession électricité  
Président CT du Nod Chalonnais
- **Hervé REYNAUD (VP)**  
Commission Communication, SI et SIG
- **Paul SAGE (VP)**  
Commission Eclairage Public  
Président CT du Brionnais
- **Joël LEFEVRE (VP)**  
Commission Communication  
électronique, Telecom et Très Haut Débit
- **Robert DOUARRE (VP)**  
Président CT du Mâconnais-Beaujolais
- **Gilles PERRETTE (VP)**  
Commission Régime Urbain
- **Georges BORDAT (VP)**  
Commission électrification rurale  
Président CT du Charolais
- **Jean-Pierre FARAH (VP)**  
Commission Concession gaz
- **Jean-Luc FONTERAY (VP)**  
Président CT du Clunisois
- **Gisèle MECHIN (VP)**  
Présidente CT de la Basse Seille
- **Philippe ROUTHIER (VP)**  
Président CT de Campagnes de Bresse
- **Joël DESSOLIN (VP)**  
Président CT du Sud Chalonnais
- **André LACROIX (VP)**  
Président CT de Loire et Arroux
- **Audrey BRODELLE (VP)**  
Commission MdE EnR  
Présidente CT de la Bresse Chalonnaise
- **Pierre VIRELY (VP)**  
Président CT de l'Autunois

ET Jean-Marc FRIZOT, délégué de la CCM et délégué au budget; Fernand BOUILLER, Juliette METENIER, Christophe JUVANON, Jean ESCALIER, Guy LOMBARD, Claude MENNELA, Alain DURAND, Bruno BELLATI, Jean-Louis MARTIN, Claude TAÏEB.



4 Bureaux et 4 Comités Syndicaux se sont tenus en 2017

### BUREAUX

03/02 au SYDESL / 09/06 au SYDESL  
24/10 à RANCY / 11/12 au SYDESL

### COMITÉS

03/02 / 16/06 (Chagny + visite de l'unité  
de méthanisation du SMET)  
24/10 et 11/12

Les Assemblées Générales des 11 Comités Territoriaux  
se sont tenus entre le 20 mars et le 6 avril 2017.

### RÉUNIONS DES COMMISSIONS EN 2017

**CCSPL**  
→ 27/4 & 14/12  
**Commission  
consultative  
Energie avec  
les EPCI**  
→ 18/05  
**Concessions**  
→ 16/05, 10/10  
et 30/11

**Communication**  
→ 10/10  
**EP**  
→ 07/12  
**Électrification rurale**  
→ 16/05 & 28/09  
**Régime urbain**  
→ 11/09  
**MDE/EnR**  
→ 29/01, 30/05  
et 29/09

## ↳ L'équipe du SYDESL en 2017

Au 31 décembre 2017, le SYDESL, pour mener ses missions, **comptait 27 agents**. L'équipe s'est étoffée avec l'arrivée d'une contractuelle le 17 juillet :

**Emilie Fiton-Chavalle,**

Chargée de communication.

Et le 4 septembre :

**François Degrolard,**

Agent titulaire responsable des Concessions.

## ↳ Niveau d'activité en 2017

**310 dossiers**

*traités en électricité*

**Investissement dans l'économie locale :**

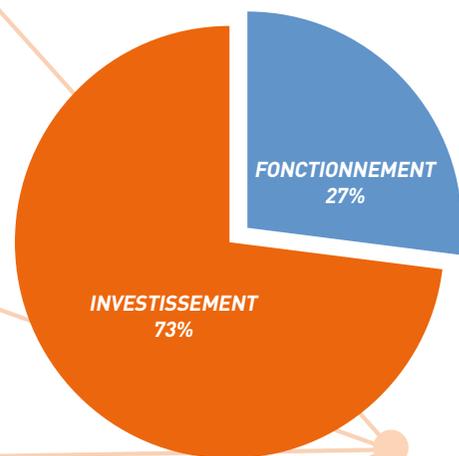
**11 867 555 € de travaux**

*pour les réseaux électriques*

**2 886 528 € de travaux**

*pour l'éclairage public*

## ↳ Le compte administratif 2017



Redevances R1 et  
R2 électricité :  
2 752 745 €

Redevance R1 gaz :  
150 600 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	3 596 499,15 €	Atténuation de charges	66 822,93 €
Charges de personnel	1 386 593,38 €	Impôts et taxes	6 956 186,78 €
Autres charges de gestion courante	663 098,32 €	Dotations et subventions	2 541 008,77 €
Charges financières	89 459,01 €	Autres produits de gestion courante	3 283 401,97 €
Charges exceptionnelles	510 682,27 €	Produits exceptionnels	364 815,02 €
Dotations aux provisions pour dépréciation de créance	119 309,51 €		
Opérations d'ordre	391 730,72 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 757 372,36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 212 235,47 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursements d'emprunts	194 183,30 €	dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	522 404,00 €
Immobilisations incorporelles	621 518,18 €	Dotations, fonds divers et réserves	7 787 271,20 €
Immobilisations corporelles	136 076,59 €	Subventions d'investissements	5 559 417,53 €
Immobilisations en cours	14 788 391,07 €	Immobilisations en cours	42 214,77 €
Opérations pour compte de tiers	162 630,12 €	Autres immobilisations financières	1 705 875,63 €
Opérations patrimoniales	2 364 014,82 €	Opérations pour compte de tiers	253 084,35 €
		Opérations d'ordre entre section	391 730,72 €
		Opérations patrimoniales	2 364 014,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 266 814,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 626 013,02 €</b>

# IV. Service public de distribution d'énergie

## ➤ La garantie du service public : contrôle de concessions et contrôle de la taxe

Le SYDESL est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de gaz en Saône & Loire. A ce titre, il doit garantir la qualité de distribution d'énergie sur l'ensemble du territoire par les concessionnaires (ENEDIS et EDF pour l'électricité, GRDF pour le gaz naturel et Finagaz pour le propane).

Les parties sont liées par des contrats de concession et le SYDESL exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public qui y sont fixées.

Les résultats de ce contrôle, pour l'exercice 2015, ont fait l'objet d'un rapport disponible sur le site Internet du SYDESL.

Dans ce cadre-là, contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) doit également être mené. Cette opération a pour but de s'assurer des bons montants de taxe perçus et reversés à la collectivité par les différents fournisseurs d'électricité actifs.

Les investigations ont notamment porté sur l'analyse de la cohérence entre états de facturation d'électricité et états de reversement par chaque fournisseur.

En 2017, le SYDESL a été accompagné par un prestataire engagé dans le cadre d'un marché mutualisé avec les autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté pour réaliser ces contrôles.

Suite à cette mission, le SYDESL a pu constater des écarts mineurs de quelques dizaines d'Euros en sa défaveur. Une procédure de recouvrement a été engagée auprès des fournisseurs concernés.



## ÉLECTRICITÉ

**338 087**

clients desservis

**11 113**

postes HTA/BT

**20 080 km**

de réseau

**3 352 GWh**

acheminés

**854 M€**

La valeur brute de la concession électricité



## GAZ

**39 504**

clients desservis  
sous contrat SYDESL

**119**

communes sous contrat SYDESL  
(238 communes desservies  
en gaz en Saône-&-Loire)

**1 033 GWh**

acheminés

La valeur brute

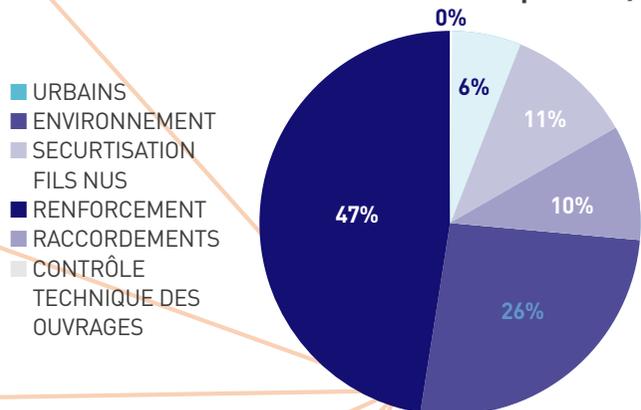
de la concession gaz :

- Gaz naturel : **81 069 000 €**

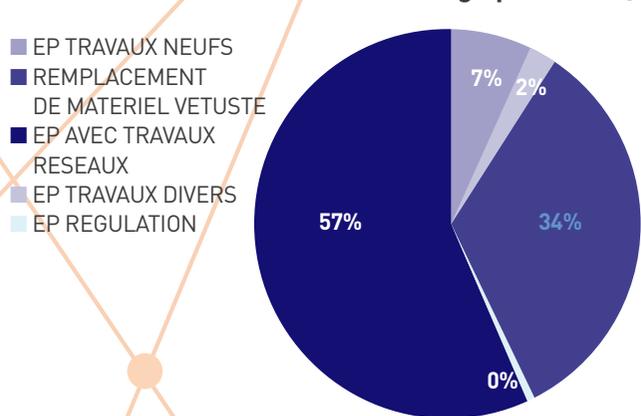
- Gaz Propane : **189 000 €**

# V. Vie des réseaux

Travaux réseaux électriques 2017



Travaux éclairage public 2017



## ÉLECTRICITÉ

### Réseau de distribution d'électricité

Nombre d'opérations travaux réalisées en 2017 : 310

Nombre d'opérations fils nus : 74

Nombre d'opérations de renforcement : 90

Nombre d'opération de dissimulation : 59

Nombre d'opérations de raccordement : 87

### TRAVAUX RÉSEAUX ÉLECTRIQUES 2017 : 11 867 555,31 €

URBAINS	717 213,47 €
SÉCURTISATION FILS NUS	1 266 546,14 €
RACCORDEMENTS	1 156 390,84 €
ENVIRONNEMENT	3 093 417,34 €
REINFORCEMENT	5 623 459,90 €
CONTRÔLE TECHNIQUE DES OUVRAGES	3 222,00 €
MDE	7 305,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 867 555,31 €</b>

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

### 331 opérations réalisées en 2017

Dont 141 opérations de renouvellement d'équipements vétustes.

En 2017, 11 communes urbaines ont transféré leur compétence Eclairage Public au SYDESL :

Crèches-sur-Saône, La Clayette, Marcigny, Saint-Bérain-sous-Sanvignes, Torcy, Champforgeuil, Saint-Marcel, Branges, Chatenoy-en-Bresse, Chevagny-les-Chevrières, Saint-Sernin-du-Bois.

Elles rejoignent les 532 communes (dont 521 communes rurales) de Saône & Loire ayant déjà transféré leur compétence et bénéficient désormais de l'expertise du SYDESL pour la gestion et la maintenance de leurs équipements d'éclairage public.

### TRAVAUX EP EN 2017 2 886 528,17 €

EP TRAVAUX NEUFS	200 698,31 €
EP TRAVAUX DIVERS	64 242,66 €
REPLACEMENT DE MATERIEL VETUSTE	970 107,90 €
EP REGULATION	15 979,16 €
EP AVEC TRAVAUX RESEAUX	1 635 500,14 €
<b>TOTAL TRAVAUX EP 2017</b>	<b>2 886 528,17 €</b>

## Les sinistres « éclairage public » en 2017

Lorsqu'un sinistre est signalé sur un équipement d'éclairage public, le SYDESL prend en charge 70% du montant des réparations. Les 30% restant sont pris en charge par la commune. Lorsqu'un tiers est identifié, le montant des réparations est intégralement remboursé par l'assurance de ce dernier. Dans ce cas, cela ne coûte rien à la commune.

### ANNÉE 2017

Sinistres	Nombres de sinistres	Montant Facture	Montant récupéré	
			En Euros	En %
Avec Tiers	61	80 206,26	73 013,46	91,03
Sans Tiers	67	61 640,01	16 771,69	27,21
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>	<b>141 846,27</b>	<b>89 785,15</b>	<b>63,30</b>

## GAZ

Le SYDESL exerce, depuis le 1er janvier 2008, la mission d'autorité organisatrice de distribution de gaz pour le compte des communes qui lui transfèrent la compétence.

En 2017, le SYDESL a amorcé une campagne de sensibilisation des Communes qui ne lui ont pas encore transféré la compétence gaz. Un questionnaire leur a été adressé fin 2017 pour connaître leurs pratiques de contrôle de concession et leur niveau de connaissance du réseau de distribution de gaz en tant qu'autorité concédante.

L'objectif était de rappeler les enjeux et la complexité d'organiser le service public de distribution de gaz. La suite à cette action sera menée en 2018 pour encourager les Communes à transférer cette compétence au SYDESL et ainsi les accompagner dans l'exercice de cette compétence.

La commune de Baudemont, relevant du Comité territorial du Brionnais, a rejoint en 2017 les 119 communes de Saône & Loire qui avaient déjà transféré leur « compétence gaz » au SYDESL.

## TÉLÉCOM **Le fonds de mutualisation télécom**

Le fonds de mutualisation Télécom est exclusivement consacré au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

Il est alimenté par un montant équivalent à la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Télécom perçue par les communes adhérentes auprès des opérateurs de télécommunications. Ainsi, l'opérateur ORANGE participe au génie civil des opérations d'enfouissement de réseaux de télécommunications concomitant aux travaux d'enfouissement de réseau électrique (20% tranchée). Cette participation est complétée par le SYDESL.

En 2017, 510 communes adhèrent au fonds de mutualisation Télécom qui a permis la réalisation de 70 opérations d'enfouissement des réseaux pour 1 237 758 € dont 50% financés par le SYDESL.

# VI. Solidarité énergétique



## ↘ Habiter mieux en 2017

Dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre de sa participation au dispositif Habiter Mieux, le SYDESL a inscrit une enveloppe de 100 000 e au budget 2016 destinée à subventionner à hauteur d'un montant unitaire de 500 e les opérations de rénovations énergétiques de logements de particuliers domiciliés dans une commune de moins de 5 000 habitants.

Pour l'année 2017, le SYDESL disposait d'une enveloppe de 130 000 e, incluant les crédits non consommés sur l'exercice 2016. Du fait de l'augmentation du nombre de demandes, 248 dossiers ont été enregistrés par les services du SYDESL après transmission par les opérateurs missionnés par l'ANAH.

Avant la fin de l'année 2017, 36 dossiers ont été financés sur cette enveloppe, soit 18 000 e. Pour rappel, les travaux ouvrant droit à l'attribution d'une aide Habiter Mieux doivent être réalisés dans un délai de trois ans après l'attribution de l'aide.

## ↘ PROCIVIS

Lors de l'adoption de son budget primitif le 3 février 2017, le SYDESL a provisionné la somme de 50 000e en vue de participer à l'abondement du fonds départemental géré par la société PROCIVIS. Ce fonds vise à avancer les aides financières et subventions accordées aux ménages modestes éligibles au Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « Bien vivre dans son logement », afin de lutter contre la précarité énergétique de certaines habitations privées. Le fonds permet de :

- Sécuriser le paiement des travaux auprès des artisans (les fonds sont directement débloqués pour les entreprises),
- Dispenser ces ménages à faibles ressources d'un apport de trésorerie souvent insurmontable.

Une convention cadre a été adoptée par décision du comité syndical du 24 octobre 2017, libérant ces fonds qui ont permis de financer cinq dossiers en l'espace de deux mois. A l'issue de la convention, la somme consentie par le SYDESL lui sera restituée diminuée de 2% du montant correspondant aux frais de gestion et des éventuelles pertes arbitrées conformément aux dispositions de la convention annexe.

## VII • Système d'Informations Géographiques (SIG)

### ↳ Lancement de la démarche PCRS71

Chaque année en France, 60 000 endommagements de réseaux enterrés sont dénombrés avec, parfois, des conséquences dramatiques : interruption de la continuité des services, atteintes à l'environnement et aux biens, blessures voire décès survenus suite à l'endommagement de conduites de gaz naturel par exemple.

Ces risques font peser sur les territoires et les populations de telles menaces qu'une réforme profonde est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 : la réforme « anti endommagement des travaux » ou « DT-DICT » [Déclarations de Travaux - Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux].

Elle impose aux exploitants une géolocalisation précise des réseaux souterrains vulnérables. Pour améliorer leur localisation, le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) a défini les principes de recensement des réseaux des territoires par la création du **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)**.

L'objectif du PCRS est d'améliorer le repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés (collectivités, gestionnaires de réseaux, maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux).

En 2017, en tant qu'établissement public compétent en matière de réseaux, le SYDESL a souhaité se positionner comme pilote et coordinateur du projet à l'échelon départemental. Le 6 octobre, plus d'une centaine d'élus des territoires urbains et EPCI concernées par l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été accueillis par le SYDESL à l'occasion d'une réunion d'information et d'échanges présentant la démarche et son intérêt pour les collectivités.



# VIII. Transition énergétique

## ↳ Mobilité électrique

Rappel : En 2014, le SYDESL a pris la compétence « mobilité électrique » le conduisant à adopter, en 2015, le schéma de déploiement d'échelle départementale cohérent avec le schéma régional. L'année 2017 a vu fleurir les premières bornes du réseau avec l'installation et la mise en service de 3 équipements de recharge pour véhicules électriques à Marcigny et Mâcon. Pour encourager davantage la mobilité électrique, le SYDESL a souhaité que, durant trois ans, l'utilisation des bornes soit gratuite. En Saône & Loire, le déploiement du réseau public de bornes de recharge est soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Inauguration de la borne de Mâcon



## ↳ Société d'Economie Mixte (SEM)

Le projet de création d'une Société d'Economie Mixte en faveur des projets d'équipements de production d'énergie renouvelable avance. Cette année a été essentiellement consacrée à l'identification et la rencontre de porteurs de projets et d'investisseurs (photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité) pour la réalisation d'un business plan confirmant la pertinence du choix du SYDESL de contribuer au développement de la production d'énergies renouvelables.



Visite du parc photovoltaïque de Chalmoux

## ↳ Certificats d'Économie d'Énergie

Le dispositif des CEE, créé en 2006, repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Les fournisseurs ou les producteurs d'énergie doivent réduire leur consommation d'énergie sur leurs propres installations ou inciter leurs clients à investir dans des équipements plus performants par de la sensibilisation, des aides financières ou encore en achetant des certificats d'énergies revendus sur le marché.

Les économies d'énergie sont comptabilisées en « kilowattheures cumulés et actualisés » d'énergie finale ou kWh Cumac (KWhc). Cette notion, qui est l'unité de compte propre au dispositif, permet d'exprimer la quantité d'énergie économisée sur la durée d'usage estimée d'un équipement ou d'une action de rénovation.

En 2017, le portefeuille de Certificats d'économie d'énergie détenu par le SYDESL réunissait plus de 60 900 000 kWh Cumac. Un contrat de vente a été passé le 26 avril 2017 avec la société ACT Commodities pour une cession de la quasi-totalité de ce stock au prix unitaire de 0,412 centimes d'€/kWh Cumac, soit un total de 250 908 € HT qui seront investis dans les actions du SYDESL en faveur d'un éclairage public respectueux de l'environnement et moins énergivore. Les opérations relatives à l'éclairage public réalisées par le SYDESL au cours de l'année 2017 ont permis de générer plus de 12 979 000 kWh Cumac supplémentaires, après validation par le pôle national des certificats d'économie d'énergie.

## ↳ Groupement d'achat en 2017

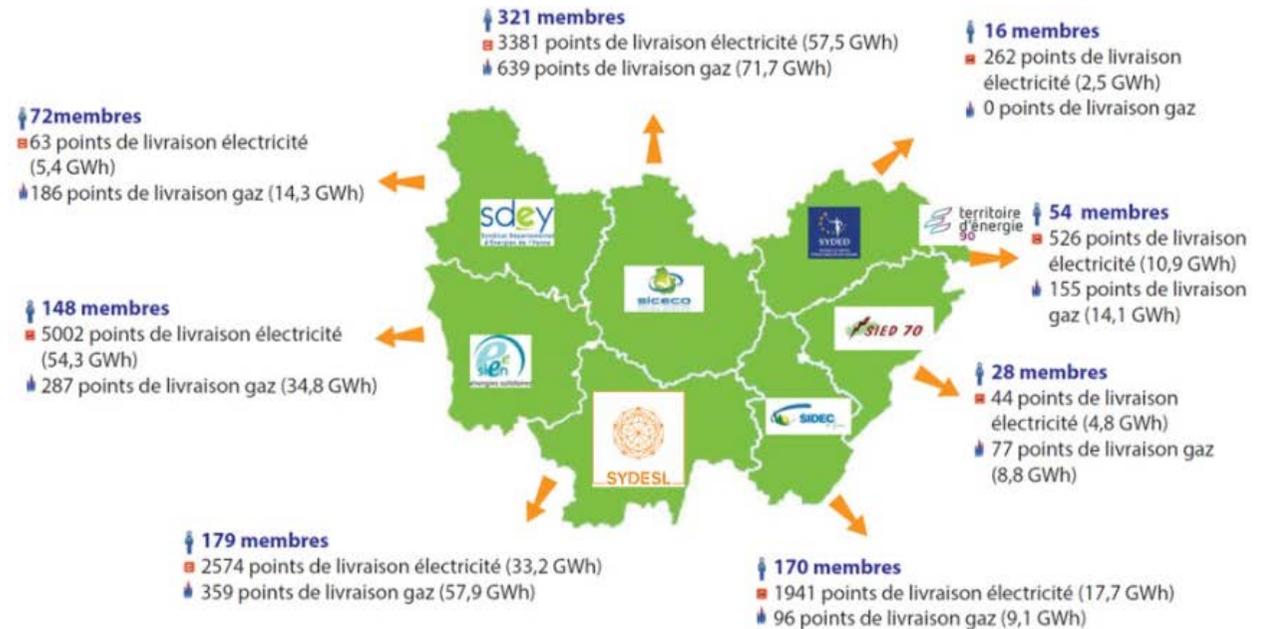
La création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté a amené les syndicats d'énergie à redéfinir le périmètre du groupement. Invités à se prononcer sur le maintien de leur adhésion à ce groupement, la majorité des acheteurs publics déjà membres a renouvelé sa participation. Parallèlement, une campagne de sensibilisation a été menée pour permettre aux collectivités non encore adhérentes d'intégrer le groupement et ainsi bénéficier des meilleurs tarifs dans le cadre des consultations gaz et électricité qui s'exécuteront à partir du 1er janvier 2018 pour une durée de 2 ans. Ce marché offre la possibilité d'intégrer les contrats en « tarifs bleus » d'éclairage public

et des bâtiments communaux.

Concernant l'électricité, ce sont 141 membres représentant 2 574 contrats pour la seule Saône-et-Loire qui ont rejoint le groupement ou maintenu leur participation. Les fournisseurs retenus pour les lots n°1 et n°2 sont EDF et Total pour le lot n°3.

Pour le gaz naturel, ce sont 115 membres représentant 654 contrats pour la seule Saône-et-Loire qui ont rejoint le groupement ou maintenu leur participation. Le seul fournisseur retenu est Gaz de Bordeaux.

### territoire d'énergie BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ **Groupement d'achat d'énergies**



=> 1050 membres fin septembre 2017





## Communication

# Une image renouvelée



En 70 ans, les métiers du SYDESL ont évolué. De Syndicat d'électrification, il est devenu Syndicat d'Énergie et accompagne aujourd'hui les communes et EPCI vers la transition énergétique.

En 2017, les élus du SYDESL ont souhaité marquer cette évolution en renouvelant son image et en développant de nouvelles actions de communication pour rendre claires et visibles toutes ses missions. Une agence a travaillé sur diverses propositions d'identité visuelle répondant aux attentes et besoins du syndicat.

Depuis fin 2017, l'image du SYDESL se veut plus contemporaine mais sans rupture avec ce qu'a toujours été le Syndicat. Ce nouveau logo valorise la notion de réseau et situe le SYDESL au carrefour des réseaux de distribution d'énergie mais également au carrefour du réseau des communes et intercommunalités.



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE**



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE**

Cité de l'Entreprise - 200 boulevard de la Résistance 71000 Mâcon  
Tél : 03 85 21 91 00 - [contact@sydesl.fr](mailto:contact@sydesl.fr) - [www.sydesl.fr](http://www.sydesl.fr)